



## **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021**

### **PLAN :**

Rapport moral

Rapport d'activités

A. Réseau Hospitalité 13

1. Axe Droits et accès aux Droits
2. Axe hébergement et accompagnement solidaires
3. Axe communication et conscientisation
4. L'agenda militant et partenarial

B. Réseau Hospitalité 84

Glossaire

# RAPPORT MORAL 2021

Le Réseau Hospitalité a pour objectif fondamental d'inventer et d'enraciner une culture et une politique de l'hospitalité. Pour cela, il s'appuie sur un triptyque fondamental :

1. Poser des actes d'hospitalité, concernant particulièrement l'hébergement, car laisser des personnes à la rue est contraire à notre conception de l'humanité, à notre éthique et au droit de notre pays. Le droit à l'hébergement est un préalable à l'exercice des autres droits fondamentaux, c'est pourquoi un groupe de travail s'est constitué sur cette question. Avec des partenaires, nous essayons également de prendre en compte les besoins essentiels des personnes que nous accompagnons, concernant l'alimentation, la santé, la scolarité ou la formation. Ce faisant, nous pallions bien souvent les carences des pouvoirs publics qui sont devenues massives dans ce domaine, et qui, bien sûr, est inacceptable.
2. Ainsi, pour rester fidèles à nos convictions concernant la démocratie et l'état de droit, le RH porte et le plus souvent initie des actions dans le domaine juridique : Informations sur les droits, formations aux lois et aux procédures pour inciter et aider des groupes à entrer dans la démarche de défense des droits, recours gracieux, actions judiciaires auprès des tribunaux compétents pour tenter d'obliger au respect des personnes, des lois et du Droit. Dans ce rapport, cet axe prend la plus grande place, car il est la colonne vertébrale de
3. Mais nous savons aussi que rien ne changera réellement, profondément et durablement tant que les mentalités n'évolueront pas en refusant de s'habituer aux dénis de droits et en exigeant que quiconque, et tout particulièrement les élu.es et les représentant.es de l'Etat, respectent et défendent les droits de tou.tes sans discrimination aucune.

En ce sens, la défense des droits des personnes exilées est au cœur de l'idée de démocratie qui est inconciliable avec le nationalisme étroit et plus encore avec les racismes et même la xénophobie. La démocratie est intrinsèquement hospitalière.

Cette troisième dimension fondamentale est portée à travers nos actions d'information, de sensibilisation, de formation et de conscientisation.

Sur cette base, l'année 2021, toujours marquée par la Covid, a vu le Réseau Hospitalité poursuivre son cheminement dans ce sens, comme vous le constaterez à la lecture du rapport. L'équilibre n'est pas toujours facile à trouver, car les urgences humaines pourraient nous amener à négliger les autres dimensions ; cela change pour les personnes concernées, mais pas grand chose à la logique qui crée ces injustices. Nous savons aussi que les actions judiciaires peuvent engloutir notre énergie et devenir désincarnée, tout comme la seule information peut devenir un substitut à l'action.

Bien entendu, personne ne peut tout porter, nous le faisons ensemble, au sein du Réseau Hospitalité et en partenariat avec quantité d'organisations (plus de 50), ce qui est aussi une façon de tisser notre société dans le sens de l'humanité (fraternité + sororité).

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## A. LE RÉSEAU HOSPITALITÉ 13

### 1. L'AXE DROITS ET ACCÈS AUX DROITS

#### **OBJECTIFS et ENJEUX du pôle Droit et Accès aux Droits du Réseau Hospitalité**

Ce projet, porté par le Réseau Hospitalité Marseille, a pour objectifs : la mise en œuvre d'une coordination articulée autour d'un travail de veille, de mise en réseau, d'organisation et de remontées d'informations, en vue de susciter des actions communes. Les enjeux du Réseau Hospitalité dans la défense des droits, sont de participer à impulser des actions juridiques concrètes à visée collective rendant compte de constats pratiques avec pour objectifs de participer à l'amélioration des conditions de vie des personnes (ouvert à toutes les situations administratives). Dans ces conditions, le Réseau Hospitalité participe à :

- un travail de fond sur les questions d'accès aux droits des personnes, via des besoins révélés par l'expérience de terrain ;
- la mise en relation entre acteurs autour des problématiques d'entrave aux droits identifiées et ce, en vue de tenter de répondre collectivement à ces difficultés ;
- la capitalisation d'informations, en vue de nourrir une veille sur les pratiques de l'administration dans le respect des droits des personnes, avec possibilités d'interpellation, de plaider et d'actions juridiques.

Dans le cadre de ses fonctions, la chargée de mission Droit et Accès aux Droits salariée par le Réseau hospitalité, porte les missions principales de coordination et d'animation, ainsi qu'un soutien technique (juridique) aux membres du Réseau Hospitalité comme aux associations et collectifs partenaires qui en font la demande. La chargée de mission est soutenue par les membres du Conseil d'Administration et d'Animation et les actions menées complétées par l'intervention d'une militante qui s'engage à la fois dans le suivi de situations particulières comme dans les rencontres inter-associatives et le lien avec les avocat.e.s.

#### **COORDINATION ET ANIMATION DE RESEAU**

En 2021, cette mission s'est recentrée sur la Plateforme Juridique (créée en 2018) et l'Observatoire Hébergement 13 (créé en mai 2021). L'année écoulée étant encore marquée par une organisation autour de la pandémie COVID 19, les rencontres se sont faites, soit en présentielles, soit en *visio* (avec parfois la mixité entre les deux modes).

##### **La Plateforme Juridique**

La Plateforme Juridique réunit des juristes (dont des avocat.e.s engag.e.s aux côtés des associations et collectifs solidaires) et des professionnel.le.s et militant.e.s familiarisé.e.s avec l'outil du droit et les pratiques réglementaires, en vue de lier mobilisations citoyennes et actions judiciaires pour défendre l'effectivité des droits des personnes. Qu'il s'agisse de la pratique liée aux droits des étrangers ou liée au droit à l'hébergement, les actions de la Plateforme Juridique sont impulsées par les constats de terrains remontés par ses membres ou encore issues de questions juridiques posées par les partenaires associatifs ou collectifs.

L'objectif du Réseau Hospitalité est d'animer les échanges, de participer aux réflexions qui y sont menées et de faciliter la mise en œuvre des actions qui y sont décidées tout en intervenant en soutien

technique des participant.e.s comme des partenaires associatifs.

Les travaux et réflexion engagés dans ce cadre, peuvent être intégrer des travaux nationaux tout comme a des actions engagées au niveau local.

Les **actions engagées (et poursuivies en 2021 en continuité des années précédentes)** dans le cadre de la Plateforme Juridique :

- x **Procédure contentieuse** portée en inter-asso : **dénonciation des critères d'accès au dispositif d'hébergement en hôtel Service PLUS DA émis par la DRDJSCS en 2018**. Par ordonnance datée du 21 juin 2021, le Tribunal Administratif de Marseille rejette la requête introduite le 27/06/2018, en jugeant que cette dernière n'aurait plus d'objet, et en retenant le non-lieu, suite au mémoire du préfet le réclamant, arguant du changement complet de situation depuis 2020 et la crise du COVID. Nous contestons cette décision et saisissons la Cour d'Appel Administrative. Les associations requérantes dans cette procédure sont : Le Réseau Hospitalité, la Fondation Abbé Pierre, Médecin du Monde et la Fédération des Acteurs de la Solidarité PACA Corse. Deux avocat.e.s sont en charge du suivi du dossier devant la Cour d'Appel. Le Défenseur Des Droits a été saisi en 2021, en vue de lui permettre de présenter un avis à la Cour d'Appel Administrative. Cette demande est en cours d'instruction auprès du service juridique du DDD qui a toutefois accueilli avec intérêt notre demande.
- Création d'un **groupe de travail centré sur les questions d'inconditionnalité de l'hébergement** au-delà du dispositif d'hébergement d'urgence, à savoir l'impossibilité pour les personnes sans droit au séjour d'être enregistrées sur les listes d'attente gérées par le SIAO 13 en vue d'orientation vers le dispositif d'hébergement d'insertion (type CHR). Ce groupe de travail est constitué de 3 avocat.e.s et de représentant.es des associations FAP, AELH et Réseau Hospitalité 13 et réfléchi a des modalités d'actions juridiques axées notamment sur la défense du principe d'admission à l'aide sociale prévue par le Code de l'Action Sociale et des Famille.
- Réflexion en groupe de travail sur les difficultés constatées dans la **délivrance du courrier aux personnes en demande d'asile enregistrées au service Domiciliation de la SPADA**. De nombreux courriers ne sont pas distribués aux personnes, en fonction d'une catégorisation interne priorisant certains types de courriers au détriments d'autres. En 2021, il est envisagé d'engager une action qui prendrait la forme d'une « enquête qualité » en proposant aux personnes concernées de participer. Un cadre d'intervention a été rédigé dans ce sens entre, cosigner par plusieurs associations membres de la SPADA et visé par un avocat. Fin 2021 l'action n'avais pas pu voir le jour par manque de disponibilité des participant.e.s.
- D'autres réflexions sont portées dans le cadre de la Plateforme Juridique, telles que la possibilité de travailler sur des procédures en **référé mesures utiles** dans le contentieux de l'hébergement, notamment en vue de pouvoir engager des **contentieux pour les personnes isolées à la rue** qui sont, de fait, exclues par la jurisprudence du Conseil d'Etat (CE) des actions juridiques engagées en référés libertés. Pistes à creuser en 2022.
- Les travaux de **compilation des informations issues des mémoires en défense** rendus par l'administration dans le cadre des contentieux administratifs (hébergement) se poursuivent. Ils sont une source d'informations très intéressante à exploiter, car ils permettent d'avoir accès à des informations quantitatives sur l'état des dispositifs d'hébergement, telles que le nombre de personnes inscrite sur le DN@ dans les Bouches-du-Rhône, ou encore le nombre de personnes hébergées dans le cadre du dispositif Service Plus DA, ainsi que le nombre de personnes hébergées par le 115...

Chaque rencontre fait l'objet d'un compte rendu rédigé par la chargée de mission droit et accès aux droit du Réseau qui organise les réunions, anime et assure le suivi des dossiers engagés dans ce cadre.

**En 2021, la Plateforme Juridique s'est réunie 12 fois  
(6 fois en grand groupe et 6 fois en groupes de travail ou échanges spécifiques)**

**Ces temps d'échange ont permis la réunion de 28 personnes différentes (dont 8 avocat.e.s) intervenant au sein de 23 structures à Marseille (associations, collectifs, cabinets d'avocat.e.s)**

### **Perspectives 2022 :**

Fin 2021, la nécessité de repenser l'organisation de cet espace se fait sentir. Face aux difficultés cumulées rencontrées par les personnes dans leurs vies quotidiennes, l'intervention des associations et avocat.e.s est de plus en plus sollicitée, en vue de parvenir à faire respecter les droits des personnes. Les espaces d'échange et de réflexion commune, telle que la Plateforme Juridique, sont importants, car ils permettent la mise en œuvre d'action concertées et collectives qui donnent un sens général aux actions (au-delà de la défense des situations individuelles rencontrées). Toutefois, il ne faut pas que ces espaces deviennent une charge trop importante pour les participant.e.s, c'est pourquoi en 2022 il est prévu de proposer une nouvelle structuration de la Plateforme Juridique et d'accentuer les échanges dans le cadre de groupes de travail thématiques (dynamique d'organisation engagée au dernier trimestre 2021).

Aussi, l'objectif en 2022 sera de consolider les groupes existants, d'avancer dans les procédures engagées et de centraliser l'action sur les questions d'accès et de maintien en hébergement (même si bien entendu il n'est pas exclu de travailler sur d'autres projets, notamment en vue de répondre à des problèmes identifiés nécessitant une coordination juridique particulière).

### **L'Observatoire Hébergement 13**

L'Observatoire Hébergement a été créé en mai 2021. Il est impulsé par le Réseau Hospitalité aux côtés de la Fondation Abbe Pierre, de Me decins du Monde, de l'association JUST et du Collectif 59 St Just qui s'organisent en COPIL. Sa création intervient dans la continuité des travaux engagés ces dernières années autour des questions d'accès à l'hébergement des personnes exilées, comme de la place occupée par le Réseau Hospitalité dans l'animation d'instance inter associatives à Marseille :

- l'accès à l'hébergement, un axe central suivi dans le cadre des travaux portés par l'Observatoire Asile Marseille (au regard des difficultés d'accès à l'hébergement des personnes en demande d'asile),
- suite des travaux engagés et poursuivis entre 2020 et 2021 dans le cadre de l'accompagnement de situations particulières rencontrées pendant la période de pandémie COVID 19 ayant mené à des interpellation des pouvoirs publics comme des services en charge des dispositifs d'hébergement.

Le Réseau coordonne et anime cet espace donc les objectifs sont :

- de recenser les situations de rupture d'hébergement d'urgence (en hôpital et CHU), comme les difficultés d'accès au dispositif d'hébergement (non-réponse du 115 ou absence de places disponibles),
- d'informer les personnes sur leurs droits liés à l'hébergement (via la diffusion d'un tract - traduit en plusieurs langues par le Service Interprétariat de l'association OSIRIS – dans les hôpitaux et les CHU, ainsi que par l'intermédiaire des partenaires associatifs),
- d'organiser des réunions avec les associations et collectifs locaux, afin de partager les actualités liées au dispositif d'hébergement d'urgence tout comme d'orienter les actions de l'Observatoire Hébergement,
- d'interpeller les instances du SIAO 13 / 115, afin d'échanger à la fois sur les pratiques comme

sur les difficultés quotidiennes rencontrées par les personnes dans la relation avec leurs services.

**En 2021, l'Observatoire Hébergement 13 s'est réuni 11 fois (dont 5 fois en COPIL)**

**Ces temps d'échange ont permis la réunion de 22 personnes différentes issues de 17 organisations**

### **Perspectives 2022 :**

En 2022, l'enjeu principal est de structurer cet Observatoire Hébergement 13, d'affiner quels en sont les objectifs à courts et moyens termes comme les moyens de mobilisation qui peuvent naître de cet espace collectif et donc de dépasser la phase expérimentale de cet instance pour s'inscrire dans la durée. La question de l'animation de cet espace sera notamment au cœur des échanges avec les autres associations et la Fondation Abbé Pierre qui finance le Réseau Hospitalité.

### **PARTICIPATION A DES GROUPES DE TRAVAIL sur des THEMATIQUES SPECIFIQUES**

A la différence des instances qui sont animées par le Réseau Hospitalité dans le cadre de l'axe de travail Droit et Accès aux Droits (via la chargée de mission salariée pour ce faire), le Réseau Hospitalité participe aussi à des groupes de travail ad-hoc, soit en tant que membres, soit en tant que co-animateur.

#### **Le groupe de travail DAHO (pilote par la Fondation Abbé Pierre)**

Dans la continuité des travaux engagés en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre en 2020 (et le dépôt de 19 recours DAHO déposés en août 2020 - en collaboration avec l'association AELH), le Réseau Hospitalité s'engage en 2021 dans le suivi des dossiers individuels et dans le groupe de travail DAHO piloté par l'Agence Régionale PACA de la Fondation Abbé Pierre.

Ce groupe de travail réunit principalement des membres d'associations et de collectifs des Bouches-du-Rhône dépendant.e.s des décisions rendues par la Commission de Médiation 13 (COMED 13), mais aussi des associations liées à la Fondation Abbé Pierre au niveau régional en PACA (département 06 et 84). Les objectifs de ce travail sont de :

- recenser les associations et collectifs qui interviennent auprès des personnes dans l'accompagnement à la constitution de dossiers DAHO dans le département 13 tout comme dans la région PACA ;
- centraliser les difficultés rencontrées par les personnes dans la constitution des dossiers comme dans la reconnaissance du caractère prioritaire de leur situation par la COMED 13 ;
- relever les points de blocages dans cette reconnaissance du caractère prioritaire dans l'accès à un hébergement stable et d'en extraire les éléments qui peuvent relever d'une erreur d'interprétation de la COMED 13 comme de pratiques illégales de cette dernière ;
- travailler avec les avocat.e.s dans le suivi des contentieux qui naissent des refus notifiés par la COMED 13, et de proposer des argumentaires juridiques faisant état notamment des pratiques locales liées au dispositif d'hébergement généraliste.

L'axe central de ce travail se fonde sur les principes émanant de la loi ALUR de 2007 et, notamment des articles qui en sont issus, inscrits au Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) qui prévoient que toutes personnes ne parvenant pas à accéder à un hébergement stable, alors qu'elle en a fait la demande préalable (via le SIAO notamment) peut saisir la Commission de Médiation de son département en vue de voir reconnaître sa situation comme prioritaire et urgente.

Des 2020, des constats sont rapidement posés. Ils mettent en exergue que la COMED 13 ne respecte

pas les termes de la loi en ce qu'elle refuse systématiquement de reconnaître prioritaire les personnes sans droit au séjour. Dans ce sens, dès 2021, le groupe de travail se penche, aux côtés des avocat.e.s, sur un argumentaire permettant de saisir en contentieux le Tribunal Administratif, suite aux refus de la COMED 13.

Les procédures contentieuses sont engagées en 2021. En décembre 2021, le Tribunal de Marseille suspend plusieurs décisions rendues par la COMED 13 fondées sur l'absence de régularité de séjour stable sur le territoire et fait injonction à la COMED 13 de réinstruire les dossiers des personnes concernées.

Aussi le Tribunal Administratif de Marseille est saisi en injonction concernant des personnes ayant été reconnues « public prioritaire » au regard de la loi DALO dans son volet hébergement mais pour lesquelles l'État n'a pas fait de propositions d'hébergement adaptées à leur situation.

**En 2021, le groupe de travail DAHO s'est réuni 5 fois,  
réunissant en tout 18 personnes différentes représentant 16 organisations  
actives à Marseille comme en région PACA (Bouches du Rhône, Vaucluse et  
Alpes Maritimes)  
dont 4 cabinets d'avocat.e.s**

**Au sein du groupe de travail DAHO, le Réseau Hospitalité a activement suivi en  
2021  
3 ménages dans les procédures contentieuses**

### ***Perspectives 2022 :***

Début de 2022, le groupe de travail va orienter son action autour du suivi des décisions rendues par le Tribunal Administratif de Marseille fin 2021, afin de suivre l'application qui pourra en être faite par la COMED 13 dans l'instruction des dossiers de personnes sans droit au séjour.

Aussi, ce groupe de travail devrait basculer dans le cadre de la coordination de la Plateforme Juridique, via le Réseau Hospitalité en ce qui concerne :

- La capitalisation des informations autour de l'application de la procédure DAHO et des pratiques locales en la matière.
- Le lien de coordination avec les avocat.e.s dans le suivi des dossiers défendus dans le cadre de ce groupe de travail

### **JURISLOGEMENT : Groupe de travail hébergement piloté par l'association ALPIL**

En 2020, le Réseau a été invité à participer au groupe de travail Hébergement piloté par l'association ALPIL. Ce réseau de juristes spécialisés dans la question du droit au logement et à l'hébergement, propose à la fois une veille jurisprudentielle et l'animation de groupes de travail thématiques.

Dans le cadre du groupe de travail lié à la question de l'hébergement, les sujets abordés rejoignent les travaux engagés par le Réseau Hospitalité aux côtés de ses partenaires à Marseille (et en PACA) :

- Reflexion autour du principe d'inconditionnalité de l'hébergement au-delà de l'hébergement d'urgence et du droit au maintien en hébergement,
  - échange concernant les pratiques locales en matière d'application du droit au logement opposable dans son volet « hébergement » (DAHO)
- échanges et partage d'informations concernant les conditions d'hébergement en hôtel dans le

cadre des dispositifs d'hébergement d'urgence, variable d'ajustement de la carence de places. Hébergement sur la durée qui n'est pas adapté aux situations des familles qui s'y trouvent hébergées pendant plusieurs mois, voire années.

Dans le cadre de ces échanges, les démarches contentieuses envisagées ou engagées sont partagées et débattues, l'objectif étant de se coordonner au niveau national sur ce qui peut être porté par les associations, tout comme de réfléchir à des fiches et guides communes concernant l'information sur les droits des personnes dans ces différents domaines.

**En 2021, le Réseau Hospitalité a participé à 3 réunions de travail animé par l'ALPIL dans le cadre du Réseau Jurislogement.**

**8 organisations différentes ont participé à ces échanges  
(dont des représentantes du service Protection des droits - affaires publiques -  
Droits fondamentaux des étrangers du Défenseur des Droits)**

### **Perspectives 2022 :**

Le Réseau Hospitalité continuera tant que possible à participer à ces échanges qui nourrissent les réflexions portées localement, permettent de prendre du recul sur les actions entreprises comme de confronter les pratiques locales en matière de respects des droits des personnes. Les contentieux portés dans d'autres régions de France peuvent nourrir et enrichir les actions menées à Marseille. Aussi le réseau Jurislogement offre une veille juridique très riche en terme de droit au logement / hébergement – cette base de donnée nous est très utile dans notre pratique.

### **SOUTIEN TECHNIQUE (dont les actions de formation)**

En 2021 le soutien technique (juridique) proposé par le Réseau Hospitalité, via le pôle Droit et Accès aux Droits, s'est structuré et développé. La chargée de mission salariée du Réseau porte une grande part de cet axe de travail qui se décline en plusieurs formes :

- le support technique « interne » aux membres du Réseau Hospitalité (salarié.e.s ou bénévoles militant.e.s) dans les questions de droits des personnes : droit au séjour, demande d'asile, hébergement et droits sociaux des personnes exilées notamment,
- le support technique « externe » aux partenaires associatifs en faisant la demande dans les mêmes thématiques,

Ses supports techniques se font soit :

- via des sollicitations directes en fonction de problématiques particulières rencontrées (mails, échanges téléphoniques, rencontres...);
- via des temps de formations dispensées sur des thématiques spécifiques (droit des personnes étrangères, droits à l'hébergement...).

**Les temps de formation** se font donc à la demande de membres des groupes locaux du Réseau Hospitalité ou encore des partenaires associatifs. L'objectif de ces temps est de proposer à la fois un temps théorique comme des échanges pratiques permettant de comprendre les situations rencontrées. Souvent les bénéficiaires de ces temps de formations sont bénévoles / militants ou professionnels dans des services intervenant dans des domaines autres que l'accompagnement des exilés (ex : santé, droit au logement...).

Ces temps de formation ont pour but de mieux connaître les droits et les moyens d'accéder aux droits



des personnes exilées et participent à la transmission de changements de pratiques dans le recours au droit (refuge, liberté d'émigration, DAHO...), tout comme d'informer sur la loi (principes d'inconditionnalité et de continuité de l'hébergement). Ces temps permettent aussi de situer les acteurs au sein d'un réseau plus large, et ainsi de reorienter les personnes vers des personnes compétentes. La place qu'occupe le Réseau Hospitalité dans l'inter-associatif local permet d'avoir une bonne connaissance de l'environnement et ainsi d'apporter des réponses sur différents domaines.

**En 2021, le Réseau Hospitalité 13 a dispensé 3 temps de formations :**

***Initiation aux droits des personnes étrangères***

***(avec focus sur les droits sociaux, les droits à l'hébergement et présentation des acteurs associatifs locaux)***

**Equipe COVID HOMELESS (MDM)**

**Equipe Fondation Abbé Pierre (Boutique Solidarité Marseille et ADLH Marseille)**

**Equipes des associations Le Village, Réseau Hospitalité et Secours Catholique (Vaucluse)**

### ***Perspectives 2022***

L'objectif est de développer cet aspect de notre travail car nous sommes convaincus que via la formation nous participons à améliorer les situations des personnes concernées qui rencontrent d'importantes difficultés à accéder à leurs droits. Former les bénévoles militant.e.s permet d'élargir les options d'accompagnement des personnes en développant des connaissances permettant de défendre les droits des personnes. Aussi la formation est un outil supplémentaire que le Réseau Hospitalité développe et qui va dans le sens des principes que nous défendons eu égard à la revendication de l'effectivité des droits des personnes.

Dans ce sens nous allons chercher des financements ad hoc permettant de poursuivre dans cette voie.

### **Le soutien technique à l'attention des membres du Réseau Hospitalité**

Le Réseau Hospitalité existe avant tout grâce à l'investissement de bénévoles militant.e.s. Nous n'avons pas pour objectif de développer de façon exponentielle la professionnalisation au sein du Réseau. Pour autant, en 2021, la pérennisation à temps plein et en CDI d'une chargée de mission Droits et Accès aux Droits, permet d'impulser des actions reposant sur des aspects plus techniques que les bénévoles ne seraient pas forcément à même de porter, en raison du temps qu'il est nécessaire d'y consacrer comme des compétences nécessaires à avoir pour ce faire.

### **Création d'un groupe local dans le Vaucluse « RH 84 »**

Fin 2020, les membres du Réseau Hospitalité Marseille ont été contacté.e.s par les membres d'une association implantée dans le Sud Vaucluse qui souhaitait, notamment, travailler sur l'application du principe d'inconditionnalité de l'hébergement dans le département.

C'est ainsi que naît, début 2021, le groupe local Réseau Hospitalité Vaucluse (RH 84). La première année (entre mai 2021 et avril 2022), le projet est porté par le Réseau Hospitalité Marseille sur un financement ad-hoc de la Fondation Abbé Pierre qui propose de financer une action similaire à celle portée par le RH13 à Marseille en 2020.

Pour cette période expérimentale, le Réseau embauche une salariée à mi-temps qui reçoit les personnes dans les Accueils de Jour d'Avignon et de Cavillon (*cf partie du Rapport d'Activité sur le RH 84*). La mise en œuvre du projet est supervisée par les membres du Conseil d'Administration et d'Animation du RH13 et par la chargée de mission droits et accès aux droits dans son aspect technique / juridique.

**En 2021 (entre mai et décembre) : 20 temps de réunion ont eu lieu entre le RH 13 et le RH 84.**

***Dont :***

***6 temps de travail pour élaboration et temps de bilan du projet (dont 4 demies journées à Cavaillon)***

***2 journées complètes en mai 2022 sur site dans le cadre du lancement des permanences (Avignon et Cavaillon)***

***1 journée à Avignon entre le RH et la FAP en vue de rencontre avec les associations locales (Secours Catholique, Rosmerta)***

***12 temps de régulation à distance (téléphone ou visio) entre la salariée du Vaucluse et la chargée de mission droit et accès aux droits du RH 13 ainsi que membres du CAA du RH 13 (2h en moyenne pour chaque temps)***

### ***Perspectives 2022***

Pour l'année à venir, il est prévu que le RH 84 s'autonomise par la d'une association ad-hoc locale (modèle de Gap). Sur cette base, le RH 13 pourra toujours intervenir en support technique sur les questions juridiques et d'accès aux droits en renfort de la salariée en poste.

### **Le groupe local du Réseau Hospitalité à Gap**

Les relations entre le RH 13 et le RH 05 se structurent en 2021. Concernant l'axe accès aux droits, une rencontre à eu lieu en décembre 2021, afin de faire un point sur les besoins en terme de soutien technique pour le groupe de Gap. Il est prévu que soit organisée, début 2022, une formation à l'attention des membres sur les droits à l'hébergement des personnes exilées et outils juridiques à utiliser en vue de rendre effectif ces droits.

Une association partenaire située à Barcelonnette, participe aux échanges en décembre 2021, sera aussi bénéficiaire de cette formation et participera à ces temps de travail prévus en 2022.

### **Le soutien technique à l'attention de membres d'associations partenaires (externe au RH13 dont les ex-membres de l'Observatoire Asile)**

Le pôle Droit et Accès aux Droits du Réseau Hospitalité 13 travaille au quotidien en étroite collaboration avec de nombreuses associations et collectifs marseillais et de la région PACA.

Que ce soit dans le cadre des instances qu'elle anime, telles que la Plateforme Juridique ou l'Observatoire Hébergement 13, comme la participation aux groupe de travail locaux et nationaux qui se font relais des problématiques traitées par le Réseau Hospitalité dans son axe Droit et Accès aux Droits.

Aussi, en fonction de la nature des difficultés rencontrées par les personnes concernées, les associations et collectifs peuvent faire appel à l'expertise du Réseau Hospitalité. Dans ce sens la chargée de mission est souvent sollicitée par des partenaires associatifs et collectifs militants en vue de conseils juridiques. Ces conseils demande s concernent souvent des situations de personnes exilées (en demande d'asile ou pas) et sont liées à des blocages administratifs.

Les modes d'action et réponses apportés prennent plusieurs formes

- soit conseiller sur les procédures à entreprendre avec explication et soutien juridique,
- soit une mise en lien avec d'autres associations qui interviennent dans des domaines spécifiques non-identifiés par les collectifs,
- soit en s'engageant directement dans l'accompagnement des personnes concernées au regard de la spécificité des situations et besoins révélés par les partenaires.

## L'ACCOMPAGNEMENT DE SITUATIONS PARTICULIÈRES

### Objectifs du Réseau Hospitalité dans l'accompagnement des personnes

En complément des actions sus-présentées et de façon transversale avec les autres actions portées, les membres du Réseau Hospitalité s'investissent dans l'accès aux droits des personnes, sont amenés à accompagner des situations individuelles qui, bien souvent, reflètent des difficultés d'accès aux droits relevant de dysfonctionnements systémiques.

Dés lors la posture du Réseau dans ces accompagnements est :

1. de tenter de donner une réponse appropriée aux besoins de la personne et de répondre à l'urgence (si la situation en relève) ;
2. de comprendre les difficultés rencontrées par la personne et d'actionner des démarches en vue de lui permettre d'accéder à ses droits (par le biais de contentieux individuels si cela est nécessaire), tout en faisant le lien avec les partenaires associatifs qui peuvent intervenir en fonction des besoins (hébergement, santé et soins...);
3. faire le lien avec les associations et collectifs partenaires qui interviennent dans le même champs pour évaluer si la situation de la personne rencontrée met en exergue un dysfonctionnement plus général qui nécessite une intervention collective (interpellation des pouvoirs publics, plaidoyer, contentieux collectif....)

### Typologie des ménages accompagnés et types d'accompagnement

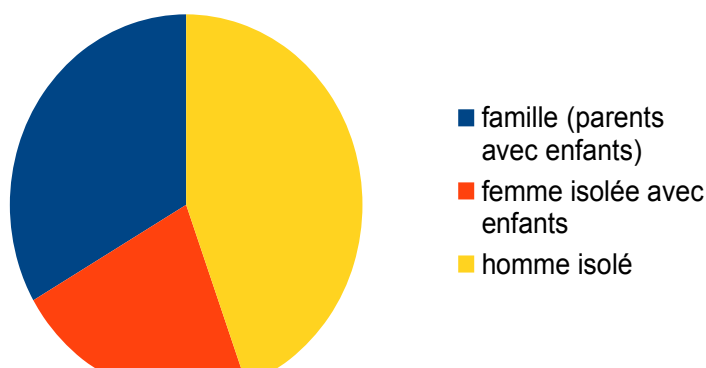
En 2021, nous sommes intervenu.e.s en accompagnements de **27 ménages** (personnes isolées ou en famille) avec des situations diverses et donc des besoins d'intervention du RH13 variant en fonction des situations.

Les ménages accompagnés représentent **16 nationalités différentes** : Afghanistan, Algérie, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gambie, Géorgie, Guinée, Irak, Kurde de Turquie, Maroc, Nigéria, Pakistan, Palestine, Togo, Tunisie.

S'ils sont allophones nous cherchons toujours des manières de faire appel à des interprètes, pour ce faire le soutien de l'association OSIRIS, partenaire du Réseau Hospitalité est essentiel et nous permet dans certaines situations de faire appel à des interprètes professionnels.

Situation administrative des personnes accompagnées	Nbre de ménages
Bénéficiaire d'une Protection Internationale (statut de réfugié)	1
Déboutée d'asile – réexamen asile enfant	2
Déboutée d'asile sous OQTF	3
Demande asile procédure Dublin	2
Demande asile procédure normale	8
Demande asile procédure normale postNDublin	2
Demande asile réexamen	3
Procédure demande apatridie	1
Sans droit au séjour	4
Situation régulière carte de résident 10 ans	1

## Composition familiale des ménages accompagnés :



## Types d'actions effectués en 2021 par les membres du Réseau Hospitalité 13 dans le cadre de l'accompagnement via le pôle Droit et Accès aux droits :

Les actions engagées dans le cadre des accompagnements sont variées, car elles répondent aux besoins des personnes à un moment « T ». Il peut ainsi arriver que le Réseau Hospitalité 13 :

- n'interviennent **que pendant le temps nécessaire à l'orientation** vers un partenaire ou institutions en charge,
- ne soit qu'un intermédiaire et que la personne soit **réorientée immédiatement** vers un partenaires ou institution sans accompagnement du RH 13,
- **assure l'accompagnement**, car aucun relais n'est trouvé,
- interviennent en **co-accompagnement aux côtés d'associations partenaires**.

Les 27 ménages concernés par l'accompagnement en 2021, ici présentés, ne comptent pas les sollicitations dont le Réseau Hospitalité fait l'objet concernant des situations qui peuvent ensuite être réorientées directement vers une autre association ou une institution ou alors, dans le cadre de la fonction support technique et juridique (il s'agit ici des accompagnements direct portés par le RH 13, le plus souvent en lien avec des partenaires) .

En 2021, dans le cadre de ces accompagnements nous sommes intervenus sur différents champs (bien entendu un ménage pouvant réunir plusieurs type d'actions dans l'accompagnement) :

Type d'action engagée dans le cadre de l'accompagnement	nbre de ménages concernés
Accès aux soins	1
Accompagnement post protection BPI	1
Accompagnement Recours CNDA	3
Aide au récit OFPRA	4
Aides d'urgence et / ou tickets service FAP	13
Démarches liées aux difficultés d'hébergement	10
Information et accompagnement procédure de mariage en Iran (BPI)	1
Information OQTF	1
Information procédure Dublin	3
Information sur droit au séjour	1
Orientation vers avocat.e.s et suivi des contentieux engagés	10
Suivi réexamen asile	3

*Qu'entendons nous par :*

- **Accompagnement post-protection BPI** : démarches en vue de délivrance des Etats Civil par l'OFPPRA, démarches auprès de la Préfecture en vue de délivrance du titre de séjour, ouverture des droits (ex RSA/ CAF)
- **Accompagnement Recours CNDA** : rédaction du recours CNDA, mise en lien avec les avocat.e.s, préparation à l'audience
- **Aide au récit OFPPRA** : aide à la rédaction du récit OFPPRA, complément de récit OFPPRA dès lors que ce dernier nécessite des compléments (en seconde intention une fois le récit envoyé par la SPADA dans les 21 jours suivant le passage au GUDA)
- **Aides d'urgence** : dans le cadre de ces accompagnements, il nous arrive régulièrement de devoir débloquer des aides d'urgence pour financer une ou plusieurs nuits d'hôtels, acheter à manger ou des achats de première nécessité (types couches pour bébé ou vêtements), financer une carte de transport RTM ...

En 2021, le Réseau Hospitalité a débloqué 290 euros en aides d'urgence pour des nuits d'hôtel, des cartes de transport, des frais postaux pour les personnes, des timbres fiscaux, des aides en espèces, particulièrement pour les besoins alimentaires, sanitaires et vestimentaires.

S'ajoute à ces aides d'urgence qui émanent des fonds propres du Réseau Hospitalité, la **distribution de tickets services donnés par la Fondation Abbé Pierre**.

=> En 2021 le Réseau Hospitalité a été destinataires de 2000 euros en Tickets Service (2 fois 10 carnets de 10 euros) qui ont été distribués à des ménages (familles et personnes isolées) sans ressources.

- **Démarches liées aux difficultés d'hébergement** : Appels 115 en vue d'accès et / ou de maintien en hébergement d'urgence, suivi des fiches du logiciel SI SIAO, intervention auprès du SIAO 13 service Service PLUS concernant les mises à l'abri en hôtel (accès, maintien, conditions d'hébergement en hôtel, suivi des recours DAHO, contentieux Tribunal Administratif (DAHO, référés hébergement), interpellation OFII orientations vers dispositif national d'accueil / hébergement des demandeurs d'asile, orientations vers hébergement solidaire)
- **Orientation avocat.e.s et suivi des contentieux** : contentieux hébergement (DAHO, référé liberté accès et maintien), contentieux refus CMA, procédures CNDA, contentieux procédure Dublin, contentieux OQTF
- **Suivi réexamen asile** : informations sur la procédure de réexamen, rédaction des récits et questionnaire réexamen asile, prise de rendez vous en Préfecture des Bouches du Rhône, lien avec les avocat.e.s.

### **Illustration de situations accompagnées par les membres du Réseau Hospitalité en 2021**

Présentation de 3 situations pour lesquelles l'intervention des membres du Réseau Hospitalité a été sollicité en 2021, et enjeux plus généraux que ces accompagnements particuliers mettent en exergue :

#### **« Famille F » ou comment vivre en hôtel (hébergement d'urgence) pendant près de deux ans ?**

La **Famille F**, rencontrée lors du 1<sup>er</sup> confinement au printemps 2020 alors qu'elle était à la rue, est composée de deux parents et d'un enfant né en août 2018.

Suite à l'intervention du RH13, la famille accède à un hébergement d'urgence 115 et est orientée en hôtel. Débutés du droit d'asile, les parents sont en réexamen de leur demande d'asile, à la date de notre rencontre, leur procédure est en cours d'instruction au niveau de l'OFPPRA.

En début d'été 2020, le RH inscrit la famille sur le logiciel SI SIAO en vue d'orientation vers un CHRS, afin qu'elle puisse être hébergée dans des conditions adaptées à leur situation.

Pendant plus d'une année le Réseau Hospitalité assure le lien avec le 115, en vue de pérennisation de

leur hébergement d'urgence (appels tous les mois au 115 pour prolongation).

En parallèle, nous accompagnons la famille au dépôt d'un recours DAHO en août 2020. La famille, domiciliée au CCAS, ne reçoit pas la décision de la COMED 13 qui ne lui est donc pas notifiée.

En mars 2021, le RH13 contacte une avocate, membre au groupe de travail DAHO aux côtés de la Fondation Abbé Pierre et un recours en excès de pouvoir est enregistré auprès du Tribunal Administratif de Marseille pour contester le refus implicite de la COMED 13 de reconnaître cette famille prioritaire dans le cadre du DAHO.

A la même période, nous orientons Mme vers le RESF, afin qu'elle soit accompagnée, afin de pouvoir inscrire son fils de 3 ans à la maternelle pour le rentrée de septembre 2021.

En juillet 2021 la mère de famille est reconnue réfugiée par la CNDA. Suite à l'obtention du statut de réfugié, la famille n'étant pas suivie par la SPADA, car en procédure de réexamen d'asile, le RH 13 accompagne Mme F dans ses démarches en vue d'obtention de son état civil par l'OFPRA (suite de la reconnaissance du statut de réfugié), ainsi que l'accompagnement à l'ouverture de ses droits CAF (RSA) comme des démarches auprès de la Préfecture des Bouches du Rhône en vue de délivrance de la carte de séjour découlant de la reconnaissance du statut de réfugiée.

A l'automne 2021, la famille F est toujours hébergée en hôtel via le dispositif d'hébergement d'urgence généraliste 115, dans une chambre de 9 m<sup>2</sup> et dans des conditions d'insalubrité (humidité et moisissure) tout comme de promiscuité.

(3 personnes dont un enfant de 3 ans). Mme est enceinte.

Nous orientons de nouveau la famille vers l'avocate qui a pris en charge le suivi du contentieux devant le Tribunal Administratif, faisant suite au refus de reconnaître la Famille F comme prioritaire vers un hébergement stable et adapté à sa situation dans le cadre du DAHO, afin de voir les possibilités de saisir le Tribunal Administratif en référé suspension (procédure d'urgence).

Le RH13 établit, fin novembre 2021, une attestation établissant les conditions de vie de la Famille F dans la chambre d'hôtel. Sur cette base, l'avocate saisit le Tribunal Administratif de Marseille en urgence début décembre 2021. L'audience au Tribunal a lieu le 23 décembre 2021.

En attente de l'audience, le RH13 intervient auprès du 115 et du SIAO 13 et demande un changement de chambre de la famille.

Le 27 décembre 2021, le Tribunal Administratif de Marseille suspend la décision de rejet de la COMED 13 au motifs suivant :

*« Il ressort des motifs de la décision attaquée que, pour lui refuser le droit à être de classe prioritaire et devant être, non pas logé mais hébergé en d'urgence, la commission de médiation a entendu opposer à la requérante l'instabilité et l'irrégularité de son séjour en France. Toutefois, au regard de la combinaison des termes des articles L. 300-1 et L. 441-2-3 II et III du code de la construction et de l'habitation, le moyen invoqué par la requérante et tiré de l'erreur de droit dont cette décision serait ainsi entachée, apparaît, en l'état de l'instruction, propre à créer un doute sérieux quant à sa légalité .*

Il est fait injonction à la COMED d'instruire de nouveau le dossier de la Famille F, le motif d'irrégularité de séjour évoqué en première instance étant inopérant.

Fin 2021 la Famille F attend donc que son dossier soit réexaminé par la COMED 13 et qu'une orientation en hébergement stable et adapté à sa situation lui soit proposée.

Pendant près de 2 ans d'accompagnement, le RH13 a accordé, à de nombreuses reprises, des aides d'urgence à cette famille, soit sous forme de Tickets Service donnés par le Fondation Abbé Pierre, soit sous forme d'aide d'urgence sur fonds propres en vue de répondre aux besoins vitaux (la famille étant sans ressources).

### **Monsieur S – ressortissant afghan débouté d'asile sans accompagnement social et à la rue**

Tout comme la Famille F, nous rencontrons **Monsieur S** au printemps 2020 pendant le 1<sup>er</sup> confinement lié à la pandémie de COVID 19. C'est par l'intermédiaire de nos partenaires de l'association Osiris que nous avons connaissance de sa situation.

A la rue, il est, à l'instar de nombreuses autres personnes, en difficulté pour trouver un hébergement et ne parvient pas à joindre le 115. Finalement, par l'intermédiaire de l'assistante sociale de l'association Osiris et la coordination mise en place à cette période dans le cadre de l'Observatoire Asile Marseille, Monsieur S est orienté vers un hébergement en hôtel à l'Estaque, dans le cadre du dispositif Service PLUS / 115 géré par le SIAO 13. Il est à l'abri, mais reste sans accompagnement social.

De nationalité Afghane, il a quitté son pays en 2017 pour venir demander l'asile en Europe. Dans le cadre de son parcours migratoire, il a dû donner ses empreintes dans un autre pays d'Europe et a donc été placé en procédure Dublin une fois sa demande d'asile enregistrée en France. N'ayant d'autres choix que de rester en France, il devra attendre 18 mois avant que la Préfecture ne procède à la requalification de sa procédure et donc que sa demande d'asile soit examinée. Pendant cette longue période il est sans ressource et à la rue. Quand nous le rencontrons en 2020, il est en cours de demande d'asile. La SPADA le domicilie pour ce faire, mais ne l'accompagne pas dans ses démarches administratives et sociale.

Une fois hébergé en hôtel nous devons donc, en partenariat avec l'association Osiris,, faire le point sur sa situation administrative.

En parallèle nous engageons avec lui des démarches en vue de tenter de pérenniser son hébergement au-delà de l'urgence et l'inscrivons sur le logiciel SI SIAO en juin 2020. En août 2020 nous l'accompagnons dans le dépôt d'un recours DAHO, afin que sa situation soit reconnue comme prioritaire et urgente. Il ne recevra jamais la décision de la COMED 13 (suite à la commission du mois d'octobre 2020), car la SPADA ne lui délivre pas les courriers qu'elle considère comme non-urgent / important. Nous relançons à plusieurs reprises les services de domiciliation de la SPADA, mais n'avons pas de réponse concernant ce courrier important en attente. La procédure DAHO est donc suspendue dans l'attente.

Concernant sa demande d'asile, Monsieur S s'inquiète ne pas recevoir la décision de la CNDA ; convoqué en décembre 2020, il n'a reçu aucun courrier, alors que nous sommes en juin 2021. La SPADA ne répondant pas à ses questions, il nous interpelle sur ce point. La CNDA étant tenue de notifier les décisions dans les 3 semaines suivant audience, nous comprenons rapidement qu'il y a un souci (6 mois !). Après plusieurs interpellations par mail du chef de service de la SPADA, ce dernier nous répond début juillet qu'une nouvelle notification de la décision de la CNDA doit être faite.

Entre juin 2020 et juin 2021, le Réseau Hospitalité veille au maintien de Monsieur S en hébergement d'urgence et interpelle à plusieurs reprises le SIAO 13 sur sa situation. Finalement une orientation vers un CHRS lui est proposé, il intègre donc un appartement avec accompagnement social en CHRS en juillet 2021.

Le RH s'engage à poursuivre son accompagnement dans les démarches liées à sa demande d'asile et droit au séjour (l'équipe du CHRS n'étant pas outillée pour faire cet accompagnement spécifique).

A la même période Monsieur S reçoit (enfin !) la décision de la CNDA l'informant qu'il est débouté de sa demande d'asile.

A l'été 2021, la prise du pouvoir par les Talibans en Afghanistan dévaste Monsieur S. Extrêmement inquiet pour sa femme et leurs 6 enfants qui y vivent, il contacte le Réseau Hospitalité espérant pouvoir trouver une solution pour sauver sa famille. Nous interpellons le Ministère des Affaires Etrangères (non sans difficultés !) par mail et par téléphone (appelant pendant la nuit le numéro dédié pour espérer échanger avec une personne en charge des évacuations de Kaboul). Sa famille étant bloqué à Kaboul après avoir fui le village 2 mois avant à l'arrivée des Talibans, Monsieur S sait que sa femme et ses enfants sont en danger, sans soutien dans un pays en tension. Il se sent démuni. Nos interventions auprès de la cellule de crise du Ministère des Affaires Etrangères ne donne pas de suites satisfaisantes (pas de réponse et pas d'évacuation de la famille). Cette période est très anxiogène pour Monsieur S que nous essayons de soutenir comme nous pouvons.

A la rentrée 2021, alors que nous nous préparons à l'accompagner dans une procédure de réexamen de sa demande d'asile, Monsieur S est interpellé dans la rue lors d'un contrôle d'identité, une OQTF lui est notifiée le 20 septembre 2021. Nous contactons une avocate en vue de saisir le Tribunal Administratif de Marseille pour annulation de cette mesure d'éloignement vers l'Afghanistan. Le 5 novembre 2021, le Tribunal Administratif de Marseille annule l'OQTF au motifs que :

*« Dans ces conditions, M. S, qui a renouvelé au cours de l'audience publique son intention de déposer une demande de réexamen de sa demande d'asile, est fondé à soutenir qu'en*

*lui faisant obligation de quitter le territoire français et en décidant qu'il pourrait être reconduit à la frontière du pays dont il a la nationalité, le préfet des Bouches-du-Rhône a entaché sa décision d'un défaut d'examen de sa situation personnelle. Par suite, et sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens de la requête, l'arrêté du 20 septembre 2021 par lequel le préfet des Bouches du Rhône a fait obligation à M. S de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination vers lequel il devait être éloigné doit être annulé.*

*(...) Le présent jugement qui accueille les conclusions à fin d'annulation, implique seulement mais nécessairement que le préfet des Bouches-du-Rhône procède, dans un délai d'un mois, au réexamen de la situation de M. S qui sera, pour la durée de cette instruction, muni d'une autorisation provisoire de séjour. »*

C'est dans ces conditions que nous parvenons finalement à déposer une procédure de réexamen de sa demande d'asile, pour ce faire le Réseau Hospitalité travail sur son récit OFPRA (qui avait été fait de façon expéditive lors de sa 1ere demande d'asile), soutenu dans cette démarche par l'association Osiris qui met à disposition un interprète professionnel en langue pachto. Ce travail de réexamen mobilise une militante du Réseau Hospitalité pendant plusieurs semaines et de nombreuses heures d'entretien sont effectuées.

Des documents sont traduits et les frais de ses traductions sont pris en charge financièrement répartis entre le RH13 et le CHRS qui héberge Monsieur S.

La demande de réexamen est déposée en Préfecture en décembre 2021.

Monsieur S étant sans ressource, il a, en 2021, bénéficié d'aides d'urgence de la part du RH13, ainsi que de carnets de Tickets Services de la Fondation Abbé Pierre.

### ***Monsieur L: jeune homme de nationalité Gambienne, en demande d'asile agressé dans la rue***

Le 16 novembre 2021, en fin d'après midi, la chargée de mission Droit et Accès aux Droits est contactée par une militante qui intervient depuis plus d'un an auprès de personnes dormant à la rue et plus particulièrement dans un campement « sauvage » installé « sous les escaliers de la Gare St Charles ». L'interpellation concerne un jeune homme (21 ans) qui a été agressé au couteau la nuit précédente.

Informé de la situation de ce campement quelques semaines auparavant, le RH13 avait organisé une rencontre inter-associative, le 3 novembre 2021, afin de faire un point sur la situation et voir quelles seraient les possibilités d'interpellation concernant les conditions de vie de ces personnes dormant dans des tentes en plein centre-ville de Marseille. Une grande partie des personnes qui y dorment sont des demandeurs d'asile non-hébergés dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile géré par l'OFII et ne parvenant pas à joindre le 115 pour obtenir un hébergement d'urgence en raison de la saturation du dispositif. Dans cet environnement, aux alentours de la Gare St Charles, les tensions sont importantes et les demandeurs d'asile rencontrent bien souvent des difficultés avec d'autres personnes qui y gère des trafics.

Dans la nuit du 14 au 15 novembre, Monsieur L est agressé par des personnes venant d'un groupe de *dealers* qui est de l'autre côté du pont. Ils le passent à tabac, blessé à l'oeil et à la main, Monsieur L tente de se défendre. Le lendemain, dans la nuit de lundi à mardi (15 au 16 novembre) le groupe revient avec un couteau : ils lui tailladent le visage et le rouent de coups. L'agression est d'une extrême violence : lacéré au visage (une balafre traversant son visage de part en part et le défigurant) ainsi que plusieurs côtes cassées et un main en très mauvais état. Les pompiers sont appelés par d'autres personnes du campement et viennent chercher Monsieur L qui est immédiatement amené aux urgences de l'Hôpital Européen.

Une fois les soins urgents faits, l'hôpital renvoi à 2h du matin Monsieur L à la rue (avec 11 jours d'ITT et des certificats médicaux faisant état d'importantes séquelles...). Ne sachant où aller, il se retrouve de nouveau sous le pont de la Gare.

La militante qui y intervient découvre le jeune L dans la journée du 16 novembre, il a le visage recouvert de bandages comme ses mains et souffre des séquelles des coups. Rapidement elle comprend que la situation est dangereuse, car les agresseurs ont jurés de revenir la nuit suivante « pour le finir ».

Dans le même temps, Monsieur L a besoin de soins, l'hôpital Européen l'ayant fait sortir en pleine nuit



avec une ordonnance pour des soins infirmiers à domicile... il n'a ni domicile... ni assurance maladie... car en France, depuis moins de 3 mois une carence de 3 mois est imposée aux demandeurs d'asile avant de pouvoir ouvrir des droits à l'assurance maladie. Dans ces conditions, il est bien entendu inenvisageable qu'il reste à la rue. Il a un rendez-vous avec l'hôpital Européen 2 jours plus tard.

La chargée de mission du RH13 se rend sous le pont de la Gare immédiatement. Sur place un éducateur d'une équipe mobile d'un Accueil de Jour tente de joindre le 115. Après un certain temps d'attente, le 115 répond qu'il n'y a pas de place, mais qu'au regard de la situation particulière, il est possible qu'il aille dans un accueil de nuit à Salon de Provence, mais qu'il ne pourra pas y être accompagné et qu'il doit s'y rendre par ses propres moyens. Monsieur L est dans un état de fatigue extrême, contusionné et avec des plaies à vif. Il n'a aucune ressource financière pour se déplacer et ne veut pas quitter Marseille, car il ne sait comment se rendre à Salon (il est 18h et il fait nuit), ni comment ensuite revenir à Marseille pour se faire soigner. On insiste auprès du 115 pour que le SIAO 13 l'oriente vers un hôtel dans le cadre du dispositif d'hébergement Service PLUS : fin de non-recevoir.

Afin de le mettre à l'abri, en sécurité et de pouvoir ensuite faire le lien pour la suite des démarches à entreprendre, le Réseau Hospitalité décide de prendre en charge une nuit d'hôtel sur son fond d'urgence. Nous l'accompagnons dans un hôtel du centre-ville que nous connaissons, car la Fondation Abbé Pierre comme le Réseau y mettent à l'abri des personnes. Nous lui achetons à manger, ainsi que des médicaments pour soulager la douleur (cf ordonnance de l'hôpital européen qui ne lui a donné aucun traitement).

Le lendemain, la chargée de mission contacte la Fondation Abbé Pierre, afin de demander la poursuite de la prise en charge de nuits d'hôtel le temps d'engager un référé liberté au Tribunal Administratif de Marseille, en vue de faire injonction à l'OFII de lui proposer une place au sein du Dispositif National d'Accueil des demandeurs d'asile. La Fondation Abbé Pierre accepte de prolonger l'hôtel pour le temps nécessaire aux démarches.

Dans le même temps nous contactons une avocate pour engager la procédure. Au préalable de la saisine du Tribunal, l'avocate envoie un mail à l'OFII en exposant la situation. Alors que l'OFII n'avait jamais donné suite aux demandes d'hébergement faites par Monsieur L, il obtient une réponse de l'OFII avec orientation vers la SPADA au lundi suivant (soit 5 jours plus tard...) en vue d'orientation vers un hébergement.

Entre temps l'hôpital Européen refuse de le recevoir pour les soins de suite prévus, car il n'a pas d'assurance maladie.

Nous l'orientons vers la PASS de la Conception où il est reçu par un médecin qui constate que ses plaies sont infectées, les bandages n'ayant pas été changé pendant 2 jours (étant donné que Monsieur L n'a pas de couverture maladie et que l'hôpital initial ne s'en est pas chargé). Son ITT est prolongée à 30 jours et il est mis sous traitement antibiotique (traitement donné par la Conception). Une possible opération de la main est envisagée.

Nous nous mettons en lien avec l'équipe de Médecins du Monde qui détache un infirmier bénévole en vue de faire les soins infirmiers nécessaires, ce dernier vient le voir tous les jours à l'hôtel. Aussi Médecins du Monde intervient auprès de l'hôpital pour faire annuler les factures qui lui sont données, alors qu'il avait été amené aux Urgences pour des soins vitaux et urgents.

En parallèle, nous faisons le lien avec une autre avocate en vue de prendre en charge la procédure de demande d'asile et voir comment faire annuler sa procédure Dublin en cours.

Monsieur L intègre un hébergement du dispositif national d'accueil pour demandeurs d'asile le 24 novembre 2021. Nous faisons la passation avec l'équipe sociale qui prend le relais sur le suivi de sa situation tant au niveau médical qu'administratif.

## **FINANCEMENT DU PROJET DROIT ET ACCES AUX DROITS DU RESEAU HOSPITALITE 13**

Ce projet Droit et Accès aux Droits du Réseau Hospitalité n'existe que grâce au soutien de fondations privées, en l'occurrence la Fondation Abbé Pierre qui finance une grande partie du projet et la Fondation La Girafe qui finance le Réseau Hospitalité sur plusieurs volets dont le cofinancement du projet droits et accès aux droits.

Le budget prévisionnel est construit pour couvrir les dépenses sur une période de 12 mois et les principaux postes de dépenses sont le salaire de la chargée de mission, les charges annexes à

l'embauche d'une salariée (matériel, déplacements, mutuelle...), les frais transversaux (cabinet comptable), les honoraires d'avocat.e.s, tout comme les dépenses liées aux aides d'urgence.

En 2021, nous avons sollicité la Fondation de France dans le cadre d'un appel à projet concernant le soutien technique des bénévoles du Réseau Hospitalité tout comme des associations partenaires, notre projet a été sélectionné en première instance mais n'aura finalement pas été retenu.

### **Perspective 2022**

En 2022, nous aimerions pouvoir consolider le projet, afin d'en assurer sa pérennité et sortir de l'incertitude quand à sa continuité pour des raisons financières. Pour ce faire il nous semble important de pouvoir diversifier nos financeurs et voir si des institutions publiques peuvent nous soutenir, nous pensons notamment à la Mairie de Marseille. La difficulté résidant notamment d'un manque de temps pour approfondir ces recherches et suivre les appels à projet qui peuvent nous intéresser et qui pourraient nous soutenir.

## **2. L'AXE HÉBERGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRES**

### **Le réseau d'hébergement solidaire**

À l'heure actuelle, sur Marseille, le Réseau Hospitalité a constitué et anime un réseau d'une cinquantaine de personnes/familles qui sont susceptibles de répondre aux appels à hébergement solidaires et temporaires. En 2021, l'équipe a lancé 140 appels concernant 265 personnes en comptant les enfants. Sachant que pendant les deux mois d'été, l'équipe ne fonctionne pas (sauf exception urgente), cela fait une moyenne de 14 appels par mois pour 26,5 personnes. Précisons qu'après l'été, la moyenne est passé de 20 personnes par mois à une trentaine.

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Appels	14	12	15	18	14	10	6	0	11	8	12	20
Personnes	21	16	19	23	22	22	22	0	33	13	38	36

Malgré des essais, nous ne sommes pas arrivés à avoir des retours précis sur le résultat des appels ; cela reste dans les objectifs.

### **Un propriétaire solidaire**

Le Réseau bénéficie également d'un studio mis à disposition gratuitement par un propriétaire solidaire. Le Réseau paye les charges afférentes et procède, avec le propriétaire aux multiples travaux d'aménagement, réparation, entretien et remise au propre, nécessaires régulièrement.

Le Réseau assure aussi une part du suivi des personnes placées dans le studio, en lien avec les associations accompagnant également celles-ci. Cela veut dire, des visites, des téléphones pour savoir comment ça va, une aide pour les démarches administratives, une orientation pour les soins éventuels, l'alimentation (y compris par une aide financière directe du RH).

Le studio qui peut accueillir une ou deux personnes, a été occupé, jusque là, par un jeune couple sérieusement malade, une femme et sa fille, et actuellement un jeune suivi par *Osiris*. Nous avions, au départ, pensé l'utiliser comme relai à court terme, le temps de trouver une solution quelque peu durable, mais les urgences en ont décidé autrement et il fonctionne plutôt à moyen terme.

Il s'avère en tout cas extrêmement utile et il est vrai qu'il serait bien d'en avoir 1, 2 ou 3 de plus. Ceci dit, cela sous-entendrait deux choses : un budget plus conséquent, et une équipe pour suivre chaque personne ou couple placés dans ces lieux.

### **Groupe de travail « hébergement solidaire » pour édifier un réseau d'hébergement : création et fonctionnement**

Pour une ville de près d'un million d'habitants, où vivent dans la rue des milliers de personnes, les possibilités d'hébergement jusqu'à présent trouvées sont faibles.

Compte tenu de l'importance de ce sujet, le CAA a décidé la création d'un groupe de travail le 22 septembre 2021, Bernadette étant volontaire pour l'animer. Il s'est constitué le 5 octobre. 6 personnes en ont été membres au cours de l'année 2021. Sans les représenter officiellement, elles sont membres d'associations proches comme AGIR pays d'Aix et d'Aigues, Welcome pays d'Aix, et MSF Marseille.

Il s'agit de réfléchir à la recherche d'hébergeurs individuels, de propriétaires solidaires qui seraient d'accord pour prêter leur bien immobilier sans contrepartie financière, sous forme de « commodat », d'agence solidaire, de co-location etc., de réfléchir également à la structuration d'un tel réseau, comment le soutenir par une communication adaptée.

Il est rappelé que notre action ne vise pas à « faire à la place » des institutions (Département et Etat) lesquelles gardent l'entière responsabilité de l'hébergement des personnes en exil.

### **Notre groupe veut développer l'hébergement solidaire à Marseille et améliorer son fonctionnement.**

Pour cela nous devons :

- structurer **le réseau des hébergeurs actuels** (une cinquantaine) en créant du lien avec eux ;
- rechercher de **nouveaux hébergeurs solidaires** ;
- rechercher des propriétaires acceptant de mettre leur bien immobilier en **colocation** solidaire ;
- rechercher des **propriétaires** acceptant de mettre leur bien en location sous forme de commodat ;
- rechercher des agences prêtes à faire preuve de solidarité.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs pistes ont déjà été trouvées :

- Pour la co-location, se rapprocher des étudiants (syndicats étudiants, FAC, aumôneries..) ;
- Pour élargir les groupes d'hébergeurs solidaires déjà existant, leur proposer des réunions type « tupperware ».

Pour rechercher de nouveaux logements :

- se rapprocher d'organismes HLM (ils ont de grands appartements souvent peu loués, propices à la co-location) ; le parc HLM n'est pas aussi fermé que cela semble : cf. asso ELIA ; également Pays d'Aix Habitat.
- Autre piste : l'agrément Inter Médiation Locative donné par exemple à SOLEA et ALPA à Aix.
- chercher des agences solidaires, par l'intermédiaire de la FNAIM et UNIS, ou encore en se mettant en relation avec l'agence qui travaille pour le diocèse
- voir les paroisses et les communautés religieuses, bien qu'elles soient déjà bien sollicitées.

A terme, sur le plan géographique, nous souhaitons ne pas nous limiter à Marseille, mais étendre notre rayon d'action également à la Région (Nice, La Ciotat, Arles etc.). Il existe une application informatique, créée il y a quelques années par le Réseau, pour organiser l'hébergement solidaire. Elle est à revoir.

En préalable à ces actions, il nous faut réaliser des enquêtes auprès des hébergeur.ses pour connaître leurs possibilités (héberger, accompagner ?), et des personnes accueillies pour savoir leurs besoins.

Il nous faut aussi réaliser un état des lieux ici et ailleurs, en France et pourquoi pas à l'étranger, pour partager les bonnes pratiques, éviter les écueils. Nous avons beaucoup de contacts, en particulier grâce aux rencontres de l'hébergement citoyen organisées par la Fondation de France auxquelles nous avons participé.

Des rencontres sont à prévoir, pour présenter notre projet avec nos partenaires, tous les collectifs de demandeurs de papier, des associations actives dans le domaine de l'hébergement, des bailleurs éventuels...

Nous ne sommes pas assez nombreux et avons besoin d'aide extérieure. Le Réseau Hospitalité a décidé d'engager deux volontaires en Services Civiques pour aider à la mise en œuvre des actions du groupe de travail. Il a fallu pour cela trouver auparavant un bureau. Une convention a été passée avec la Maison des Droits de l'Homme à La Plaine.

Missions principales auxquelles les volontaires participeront :

- travailler sur l'organisation que nous voulons mettre en place avec les différentes personnes concernées (hébergés, hébergeurs, accompagnants, propriétaires...)
- rédiger les documents à créer (commodat, contrats de différents type, matériel de communication...) et le réaliser.

Ce que nous recherchons :

- motivation par rapport à notre projet
- durabilité de l'intervention, être soucieux de la transmission du travail effectué
- autonomie, organisation, capacité de proposition.

Nous avons réalisé un double travail en parallèle : réfléchir aux missions que nous voulions confier aux volontaires service civique et les rédiger, et instruire la demande d'agrément de Service civique, première expérience pour nous qui s'est avérée relativement complexe.

Nous avons aussi découvert et étudié les contraintes afférentes à l'accueil de volontaires SC, en particulier la nécessité de désigner des tuteurs officiels, un par jeune volontaire, qui devront suivre une formation. Deux membres du groupe ont accepté ce rôle, aidés par les autres membres du groupe de travail.

Etat des lieux : Plusieurs contacts ont déjà été pris avec des associations, Solidaritat Ubaye et Terre d'ancrage à Lyon.

Financement : Nous comptons sur la possibilité de dons.

Réunions en 2021 : 3 réunions du groupe de travail en 2021.

Notre groupe est constitué de 5 personnes engagés, et de plusieurs *observateurs*.

### **Réalisations et objectifs 2022 :**

L'agrément du RH pour le Service Civique a été obtenu le 8 avril 2022. La fiche mission a été déposée le 21 mai 2022, pour un début de mission au 1er septembre.

Partie prenante du groupe de travail hébergement solidaire du Réseau Hospitalité, les actions des 2 volontaires seront :

- Participer au travail préalable de diagnostic du territoire
- Réfléchir avec l'équipe sur l'organisation et la mise en œuvre des actions
- Participer aux activités de sensibilisations auprès de la population
- Contribuer à l'animation du réseau des hébergeurs
- Les deux volontaires participeront aussi à l'amélioration de la communication grâce à l'apport de leur œil jeune et neuf.

### **Rencontre des hébergeurs**

Une première rencontre a été réalisée le samedi 12 mars 2022 sous la forme d'un brunch des hébergeur.ses. Elle a réuni 25 personnes hébergeuses et quelques hébergés. Positive, tous les participant.es ont souhaité renouveler ces rencontres.

### **Rencontre avec les partenaires**

Initiées au printemps 2022, elles seront poursuivies : Diocèse de Marseille, les autres institutions religieuses dont l'Imam de St Charles, l'association des demandeurs de papiers, l'association Ensemble, l'association des usagers de la Pada, l'association Just, les bailleurs sociaux, les agences.

### 3. L'AXE COMMUNICATION ET CONSCIENTISATION

#### L'équipe « communication »

5 personnes la composent pour la gestion du site internet et du Face-book, pour la rédaction du journal *L'Ech@ du Réseau* et pour la mise en œuvre de divers supports de communication.

#### Le site internet

Il est une sorte de vitrine du Réseau Hospitalité. Sur 12 mois, le site (<https://www.reseauhospitalite.org/>) a été visité par 5831 personnes (4667 personnes en 2020) qui ont consulté ses pages au total 15.162 fois (13.767 fois en 2020). Le nombre de visiteurs du site par jour est en moyenne de 15.

Les pages les plus lues concernent toujours les recherches de cours de Français et la page d'histoire du réseau.

À noter : le site internet de l'Observatoire asile a été ré-activé en février 2022 ; y figure le livre « L'asile en exil à Marseille » qui est en libre téléchargement (<http://www.observatoireasilemarseille.org/>).

#### La page Facebook du réseau

Elle répercute l'essentiel des informations relatives aux migrations et à la situation des personnes exilées en reprenant des contenus sur d'autres médias. Elle est actualisée tous les jours.

Il y a maintenant 2611 abonné.e.s. 58.982 personnes ont consulté un contenu sur la page du Réseau, 67,2% de femmes et 32,8% d'hommes, en grande majorité des jeunes, entre 25 et 44 ans. 2342 personnes ont cliqué sur « j'aime » sur la page du réseau (2071 en 2020).

#### La lettre hebdomadaire « L'Ech@ du Réseau »

Elle est publiée tous les vendredi et a sorti 48 numéros dans l'année. Elle répercute également des informations concernant les politiques migratoires et la situation des personnes exilées. Elles sont glanées sur d'autres médias, au niveau international, européen, national, régional et local. Chaque article fait, le plus souvent, 2 à 5 lignes avec un lien pour avoir plus d'informations. Un éditorial cherche à partager des grilles de lecture sur l'actualité concernée.

Elle est, maintenant, distribuée gratuitement aux 516 personnes inscrites sur la liste de diffusion du Réseau, plus 94 personnes uniquement abonnées à la lettre, soit au total 610 personnes.

#### Les supports de communication nécessaires aux actions à mener

Pour mémoire, ont déjà été réalisés, les années passées : un roll-up, des autocollants, des badges, une banderole, un dépliant sur l'hébergement, une affiche (format A3), un dépliant de présentation du réseau et des drapeaux « à agiter » pour marquer la présence du Réseau dans des manifestations.

#### Les actions spécifiques menées en 2021

La communication auprès des médias locaux pour annoncer les deux rencontres « hébergement solidaire » (8ème et 9ème) des jeudi 3 juin et 21 octobre 2021,

La participation à une émission de radio sur Radio Galère (5 mai) et radio dialogue (23 septembre).

Nous avons également été interviewé par Abraham Ségal qui réalise un film documentaire sur la situation des réfugiés et les questions liées à leur accueil « *Entre amour et mort - Champs de combat* ».

Deux conférences sur les enjeux de l'hospitalité et les actions du Réseau, ont été données à La Ciotat (15 octobre) et à Marseille lors du festival Image de ville, le 21 novembre.

Des contacts sont entretenus avec des artistes ayant une certaine notoriété comme Ariane Ascaride, Robert Guédigian, HK, ainsi que les responsables de lieux culturels, pour recueillir leur soutien.

#### Les perspectives 2022

Accompagner les actions du réseau (Rencontres de l'hébergement solidaire, groupe de travail « hébergement solidaire » et autres actions),

Poursuivre le travail de diffusion d'informations et de sensibilisation / conscientisation sur toutes les questions migratoires à travers le site internet, la page Facebook et la lettre hebdomadaire. Continuer à

augmenter leur impact, notamment en augmentant le nombre de leurs abonné/es et utilisateur/trices.  
Monter une campagne de communication auprès des médias locaux (presse et radios)  
Poursuivre l'entretien des relations avec les artistes et les responsables de lieux culturels pour recueillir leur soutien,  
Actualiser le flyer de présentation du Réseau.

## 4. L'AGENDA PARTENARIAL ET MILITANT

Le Réseau Hospitalité agit au maximum en partenariat avec d'autres organisations, d'une part parce que nous ne pouvons pas tout faire – nous en sommes incapables et ce n'est pas souhaitables -, d'autre part parce que nous devenons, tous ensemble, plus efficaces et efficaces, et en fin, parce que c'est ainsi que se tissent des liens sociaux et que crée la société. Le partenariat inclut, bien entendu, les personnes concernées, c'est-à-dire en l'occurrence les personnes exilées, particulièrement à travers leurs propres organisations.

Nous aurions pu inscrire ici presque toutes les associations de Marseille, mais nous avons indiquée celles avec lesquelles nous avons des liens répétés. En ce qui concerne les institutions, nos liens meurent être conflictuels, compte tenu du contexte relativement xénophobe, y compris dans le champ de l'Etat. Cette remarque ne concerne pas personnellement les personnes qui y travaillent.

### PARTENARIATS

Les relations engagées avec les partenaires associatifs peuvent prendre la forme d'échanges opérationnels (tel que le soutien juridique et technique), comme de relations partenariales engagées dans des actions communes via les instances collectives coordonnées par le Réseau Hospitalité ou par d'autres organisations.

Différents membres du Réseau Hospitalité peuvent intervenir en lien avec les associations partenaires sur cet axe de l'accès aux droits des personnes.

Les personnes qui interviennent dans les organisations (association ou collectifs) avec qui nous sommes en lien sont soit salariées soit militantes / bénévoles.

#### **En 2021, le Réseau Hospitalité - le cadre de la mission Droit et Accès aux Droits - a été en lien avec 37 organisations différentes :**

Action Contre la Faim (ACF), Action pour l'Insertion par le Logement (ALPIL Lyon), ASSAB (Projet), Association Agir Ensemble pour le Logement en Huveaune (AELH), Association DALO (Paris), Association des Usagers de la PADA (AUP), Association Osiris, CHO3, La Cimade Sud Est, La Cimade Toulon, Collectif 59 St Just, COMEDE, Covid Homeless, Défenseur des droits, Dessines-Moi un Logement (Limoge), Diocèse de Marseille, ESPACE, Fédération des Acteurs de la Solidarité (PACA Corse et Nationale), Fondation Abbé Pierre (Agence Régionale PACA – Boutique Solidarité Marseille – Nationale), GISTI, JUST, Le Village (Cavaillon), La Ligue des Droits de l'Homme (Marseille), Médecins du Monde, Médecins Sans Frontière, Mosquée St Charles à Marseille, Rencontres Tsiganes, Réseau Education Sans Frontière, Réseau Hospitalité 05, Réseau Santé Marseille Sud, Réseau Université Sans Frontière, Rosemerta (Avignon), Secours Catholique Bouches du Rhône – Marseille, Secours Catholique Vaucluse – Avignon, Sindiane, Solidaritat Ubaye (Barcelonnette), SOS Dublin.

Sur l'axe « Droit, accès aux droits », nous avons, participé à des **rencontres inter-associatives** :

- *En janvier et février 2021* : réunions organisées par Médecins du Monde et ayant pour objet la réflexion autour d'un « **Bus de l'accès aux droits** » : présentations d'expériences de projets mobile d'accès aux droits (Grenoble, Lille, Marseille).

- *En mars, avril et novembre 2021* : participation aux **Commission Régionales Asile** organisées par la Fédération des Acteurs de la Solidarité PACA Corse.
- *En mars, avril, mai et juin 2021* : aux rencontres organisées à Marseille dans le cadre de la **COORDASSO** (réunissant les acteurs locaux engagés dans la défense des droits des personnes exilées).

### La coopération avec des chercheurs en sciences sociales

En 2021, dans la continuité de coopérations engagées dans le cadre de l'Observatoire Asile, le Réseau Hospitalité participe à des projets en partenariat avec des chercheur.e.s en science sociale.

Publication d'un article en mars 2021 : **Des solidarités in extenso pour un asile in extremis : les conditions matérielles d'accueil à Marseille 2017-20**. Espace Populations Sociétés, Centre National de la Recherche Scientifique, 2021, De la « ville revanchiste » à la « ville solidaire », 2021 - co écrit par Béatrice Mésini et Margot Bonis (salariée du RH13) : <https://journals.openedition.org/eps/11909>

Participation à 2 projets de recherche financés par l'Union Européenne. Etudes qui portent sur plusieurs territoires, pays d'Europe, avec Marseille comme terrain focus pour la France :

- « *PROTECT The Right to International Protection. A Pendulum between Globalization and Nativization ?* » coordonné par une chercheuse en science sociale rattachée à l'Université de Bergen en Norvège. Participation au projet via une mise en réseau au niveau local à Marseille auprès des acteurs investis dans l'accueil des demandeurs d'asile ainsi que temps d'entretien dans le cadre du projet avec partage de l'expérience du Réseau Hospitalité autour de la question de l'accueil et de l'accompagnement des demandeurs d'asile et sur la notion de vulnérabilité.
- CAREWELL : Projet qui s'intéresse au quotidien de familles transnationales, dont les membres vivent séparés entre différents pays. Etude auprès de différentes générations et organisations au sein des familles au-delà des frontières, pour prendre soin les uns des autres : dans le quotidien, et sur des sujets comme l'école, la santé, le logement, les ressources financières, l'emploi, les démarches administratives, mais aussi les relations affectives. Comparaison d'expériences entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Suède. Le Réseau Hospitalité a été contacté par l'équipe de chercheur.e.s en vue de participer au projet en tant que membre de la société civile : mise en lien d'acteurs locaux à Marseille et participation à des ateliers. Ce travail de collaboration se développera en 2022.

**Pour les actions militantes**, le RH 13 est membre de plusieurs collectifs :

- Le collectif local des Etats Généraux des Migrations qui a tenu 3 réunions durant l'année 2021, notamment pour réfléchir à notre solidarité avec les personnes en demande de régularisation.
- Le collectif pour la régularisation des « sans papier » : 4 rencontres avant l'été pour envisager des actions.
- Elles se sont poursuivies par 7 autres autour de la préparation de la Journée Internationale des Migrants du 18 décembre qui mêlait cette problématique avec la défense des personnes mises en examen à Riace (sud de l'Italie) dont son ancien maire Mimmo Lucano. Cela a donné lieu à une manifestation, puis la projection du film « Un paese di Calabria », suivi d'un débat.
- Le RH13 a un partenariat avec l'Auberge Marseillaise qui accueille une soixantaine de femmes seules ou avec enfants, en situation très précaire. 2 femmes avec enfant y ont été accompagnées par nos soins. Nous avons participé à une visite du lieu avec un collectif.
- Nous participons également au Tiers lieu alimentaire : Constitué voilà un an, il rassemble 7 associations dans le but d'assister, dans ce domaine, les personnes placées en hôtel, particulièrement celles en demande d'asile. Nous avons participé à 3 réunions. Le RH est chargé d'organiser des réunions collectives de concertation des personnes bénéficiaires.
- Coordasso qui rassemble des associations actives dans l'accueil des personnes étrangères,

quel que soit leur statut.

Le RH13 est, par ailleurs, membre de deux associations : Espace ; l'un d'entre nous le représente au sein de son CA ; et l'association AGIR dans le pays d'Aix et d'Aigues.

### **Conférences-débats**

Une à La Ciotat pour parler du RH et de l'hospitalité ; 35 personnes présentes.

Une intervention sur le RH, lors du festival Images de ville, le 21 octobre à Marseille.

### **Le projet de Maison de l'Hospitalité**

Le projet est né au sein du Réseau Hospitalité, voilà une dizaine d'années. Il a pu émerger suite au changement de municipalité à Marseille. Un large collectif de personnes (une centaine au total), membres de plus de 50 associations, se sont retrouvées, au fil des rencontres, pour en dessiner les contours. Ceci dit, malgré nos souhaits, l'animation et le portage du projet reste encore l'apanage du Réseau Hospitalité.

8 rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2021 pour préciser le projet. Un collectif de personnes et d'associations s'est constitué pour accompagner cette construction. Le RH qui est à l'origine du projet, continue à en porter l'animation. La Fondation de France a alloué une subvention pour rémunérer un organisme pour aider à la précision du projet et l'étude de sa faisabilité. C'est l'association Marseille Solutions qui a été choisie.

### **Solidarité régionale :**

- 8 réunions avec le groupe RH 84 dont 2 en visioconférence et les autres sur place dont une pour visiter les deux lieux de travail, les accueillir de jour du Secours Catholique à Avignon, et celui de l'association Le Village à Cavaillon.
- 4 réunions avec le groupe RH 05 à Gap dont en visioconférence et une pour commencer une formation concernant le droit à l'hébergement, animée par Margot Bonis.
- 1 rencontre à Barcelonnette avec l'association Solidaritat Ubaye, à leur demande, pour intervenir à leur AG, en présentant, notamment le Réseau Hospitalité.

## **B. LE RÉSEAU HOSPITALITÉ 84**

L'activité dans le Vaucluse, en 2021, a été portée par le Réseau Hospitalité 13 en expérimentation, avec pour objectif de créer un groupe local dans le département, et de rendre autonome un RH 84, à l'instar du RH 05. Cela s'est réalisé en avril 2022.

### **Origine du projet**

A partir de la médiation de rue portée par l'association *Le Village*, le constat a été fait que, sur le territoire sud-Vaucluse, le principe d'inconditionnalité de l'accueil n'était pas toujours respecté. Cela est rendu possible par :

- une « doctrine locale » qui met en avant le manque de moyens,
- des travailleurs sociaux qui ont renoncé à revendiquer le principe de droit, suite aux refus répétés du SIAO ou parce qu'ils ne connaissent pas ou imparfaitement les lois.

Ces constats font échos aux difficultés, vécues au niveau nationales, de plus en plus prégnantes pour certaines catégories de personnes (notamment celles n'ayant pas de droit au séjour en France) d'accéder à l'hébergement.

En 2020, le Collectif Etrangers Vaucluse fait appel à l'expertise de l'association Réseau Hospitalité pour réfléchir à une meilleure mise en œuvre de l'inconditionnalité de l'accueil sur le Vaucluse. L'objectif étant d'actionner les outils de droit existants et s'inspirer de l'expérience que le RH13 porte sur



Marseille dans ce domaine et sur les mêmes thématiques.

En 2021, avec le soutien de la Fondation Abbe Pierre, l'association Réseau Hospitalité ouvre une permanence d'accès aux droits à l'hébergement hebdomadaire dans les accueils de jour d'Avignon et de Cavaillon. Cette expérimentation de bute en mai 2021.

### **Objectifs du projet :**

Mission d'accompagnement et de soutien dans l'accès au droit à l'hébergement (inconditionnalité et continuité de l'hébergement) des personnes les plus précaires :

- faire une évaluation des situations sociales des personnes et enclencher avec elles des démarches permettant de faciliter un accès à l'hébergement,
- Partager les constats issus de la mission de soutien et d'accompagnement des personnes

Activer des actions de solidarité et d'hospitalité avec toutes personnes et favoriser les rencontres entre associations et citoyen.e.s dans ce cadre.

Dans ce cadre le RH propose, dans le cadre de la mission d'accompagnement, de :

- Permettre à des personnes sans hébergement d'y avoir accès
- Accompagner à la compréhension par les personnes concernées des dispositifs d'accueil et des droits qu'elles peuvent faire valoir
- Permettre aux personnes de se maintenir dans l'hébergement si elles le souhaitent tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

La personne salariée dans le cadre du projet financé par le Fondation Abbé Pierre, a pour missions l'accueil et l'accompagnement et juridique de personnes sans domicile fixe rencontrées dans les accueils de jour. Dans ce cadre elle doit évaluer les possibilités d'engagement de procédures contentieuses (accès et maintien hébergement, référé liberté notamment), accompagner les personnes qui le souhaitent dans des recours DAHO et contentieux qui suivent, ainsi que mettre en place un travail en partenariat avec des avocats et associations locales dans le cadre du suivi administratif et juridique des personnes.

### **Moyens du projet :**

Création d'un poste à mi-temps porté administrativement et accompagné méthodologiquement par l'association Réseau Hospitalité 13, accueilli par l'association Le Village. Le financement permet l'emploi d'un CDD de 12 mois.

## **Eléments statistiques sur les 8 premiers mois de 2021**

Ce projet permet de poser un regard spécifique sur des difficultés rencontrées par les personnes se rendant dans les accueils de jour, a-priori sans logement ou en difficultés sociales.

**40 ménages** rencontrés ou suivies, soit :

- 6 familles
- 6 femmes isolées
- 3 couples
- 25 hommes isolés

Représentant 13 **nationalités** différentes :Albanie, Algérie, Cameroun, Congo, Croatie, France, Guinée, Irak, Italie, Maroc, Pakistan, Sénégal, Tchétchénie.

Les **situations administratives** des personnes :

- 10 ménages en situations administratives dites irrégulières
- 4 ménages déboutées du droit d'asile

- 1 ménage en demande d'asile en cours de procédure (personne isolée)
- 13 ménages ayant un titres de séjour en cours de validité (ou en renouvellement)
- 10 ménages de nationalité française
- 2 ménages dont les statuts administratifs n'ont pas été précisé

### **31 ménages rencontrés en Avignon :**

- 24 Accueil de Jour du Secours Catholique,
- 5 CIDFF- PADE (Point d'Accès aux Droits des Etrangers)
- 1 EDES (équivalent de la MDS à Marseille)
- 1 Maison Justice et du Droit

### **9 personnes rencontrées sur le territoire de Cavillon :**

- ADJ Cavillon,
- Association le Village,
- Centre Social Passerelle

### **Actions engagées dans le suivi des personnes :**

- **11 recours DAHO** qui concernent 19 personnes (isolées + familles) dont un ménage reconnu Prioritaire et Urgent par la COMED 84 et 7 refus (dont un recours contentieux en attente de l'instruction de la demande d'aide juridictionnelle au 31/12/2021).

Nous constatons des motifs de refus retenus par la COMED, 84 illégaux, ces derniers concernent :

- des demandes de pièces complémentaires, présentées comme « obligatoires », alors qu'elles ne le sont pas en application du droit, tels que des demandes de rapports sociaux,
- les démarches préalables (115), à savoir une exigence de répétition dans les demandes 115 pour que la demande de la personne soit reconnue prioritaire et urgente (PU), ainsi que la non-reconnaissance de demande d'hébergement dans des dispositifs ne dépendant pas d'orientation 115 (alors que ces derniers sont financés par la ville d'Avignon ex : Halte de Nuit).

Ce dernier point nous questionne particulièrement, sachant que le dispositif Halte de nuit est « *implanté au sein d'une maison mise à disposition par la Mairie d'Avignon et financé par la DDCS du Vaucluse, ce dispositif vise à proposer à toute personne en situation d'errance et/ou de détresse (homme, femme) un lieu de répit et d'accueil inconditionnel, sans pré-requis et hors orientation du 115, 7j/7j, de 17h à 7h45 le lendemain. Au-delà des prestations proposées, l'objectif est de favoriser une relation de confiance, tenter une accroche et proposer un accompagnement vers un parcours de réinsertion* » (site de l'association HAS) .

Aussi, la COMED considère que les personnes hébergées au sein du dispositif d'urgence ne seraient pas éligibles au DAHO. Des confusions semblent apparaître entre les dispositifs d'hébergement relevant de l'urgence et ceux relevant de l'hébergement d'insertion.

Courant 2021, la Préfecture du Vaucluse lance un appel à projet en vue de création de places d'hébergement dans le cadre d'un dispositif ad-hoc, hors droit commun, nommé HADI. Ce dispositif n'est pas prévu au sein du CASF, l'encadrement de ces places d'hébergement reste donc très flou (au delà de l'appel à projet émis par la Préfecture du Vaucluse qui pose un cahier des charge en vue de financement) sans précision à la fois sur les missions précises que sur les modalités d'accès à ces hébergements comme des durées de prise en charge.

Pour autant, la création de ces places installent au sein du SIAO 84, l'idée selon laquelle un certain type de public n'auraient désormais accès qu'aux hébergements HADI : que se passe-t-il alors concernant les autres orientations vers le droit commun qui devraient pourtant répondre aux principes d'inconditionnalité de l'accueil (CHRS notamment) ?

Dés lors, pour les personnes orientées vers les hébergements en HADI, la COMED considère que la perspective d'une rentrée dans le dispositif (suite à orientation SIAO 84 et sur liste d'attente) répond à la demande d'hébergement de la personne et l'exclut de fait d'une reconnaissance Prioritaire et Urgente (PU) dans le cadre de son recours DAHO, bien que la personne soit présentement toujours à la rue et en attente d'orientation sans aucune certitude sur une date d'entrée. Ce motif retenu par la

COMED de refus de reconnaissance PU est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux au Tribunal Administratif.

- **Interpellations SIAO** : 6 ménages concernés dont 3 ont pu être orientés vers le nouveau dispositif HADI.
- **Domiciliation administrative** : 4 interventions auprès du CCAS de Cavaillon pour préciser les règles applicables à la domiciliation des personnes sans droit au séjour

**52 organisations rencontrées**, soit :

- 4 structures relevant du dispositif d'accompagnement de droit commun (liées aux départements, à l'État, collectivités locales...),
- 46 structures associatives privées (fonctionnement avec personnel salarié ou bénévoles / militant.e.s),
- 4 cabinets avocat.e.s.

A l'issue de ces travaux, des questionnements internes concernant les modalités de saisine de la COMED sont en cours :

- Faut-il communiquer les informations minimales obligatoires ?
- Faut-il apporter plus d'éléments sur la situation des personnes ?

Le choix fait sera de communiquer sur le minimum pour ne pas habituer la COMED à demander toujours plus de documents, et créer de fait une inégalité de traitement avec ceux qui ne sont pas accompagnés, restant ainsi sur les principes de la loi, à savoir que la procédure DAHO doit être suffisamment simple pour les personnes puissent (en théorie) faire leurs recours seules.

### **Le lien avec les avocat.e.s**

5 cabinets d'avocat.e.s ont été contactés. Des difficultés se présentent concernant l'engagement des procédures contentieuses :

- refus de plusieurs avocat.e.s d'engager des référés liberté sans avoir au préalable reçu l'accord de l'aide juridictionnelle. Ceci représente un blocage majeur dans l'accès aux droits des personnes dans la mesure où l'aide juridictionnelle « provisoire » devrait être accordée (ce qui est le cas à Marseille et dans la plupart des juridictions) et que les référés libertés sont soumis à la justification de l'urgence, d'autant plus dans le contentieux hébergement où les personnes se trouvent à la rue.
- Difficultés à trouver des avocat.e.s formés et intéressés par la procédure DAHO, notamment dans le suivi des dossiers en contentieux, suite à des décisions négatives rendues par la COMED. Fin 2021, nous parvenons à prendre contact avec une avocate récemment installée à Avignon qui accepte de travailler avec le Réseau Hospitalité sur ces questions.

Afin de débloquer des situations, la Fondation Abbé Pierre propose de soutenir les démarches en s'engageant à payer les frais d'avocat.e.s qui ne pourraient pas, in-fine, bénéficier de l'aide juridictionnelle en raison de blocages du Bureau d'Aide Juridictionnelle (BAJ) du Tribunal Administratif de Nîmes. Dans ce cadre, les démarches envisagées doivent correspondre au projet de défense des droits des personnes et des recours contre les refus du BAJ devraient être engagés.

### **Interpellation et échanges entre le RH et le SIAO/ 115**

Dès le lancement du projet, un mail de présentation de la mission RH a été adressé à la direction du SIAO 84 (auquel le 115 est intégré). Des échanges ponctuels ont eu lieu avec les écoutants du 115 quand nous accompagnons les appels des personnes qui ne parlent pas bien ou comprennent mal le Français.

Dans ce cadre, nous avons notamment suivi deux situations :

- l'accompagnement d'une famille, suite à la reconnaissance du caractère prioritaire et urgent de

sa situation par la Comed.

- l'accompagnement d'une personne titulaire d'un titre de séjour et de revenus de la rue vers un logement.

Suite au travail engagé, des tensions apparaissent, le SIAO 84 reprochant au Réseau Hospitalité de constituer des dossiers DAHO qui viendrait emboliser le dispositif d'orientation en hébergement. Nous rappelons que nous ne faisons qu'accompagner les personnes dans l'accès aux droits.

Concernant les appels 115, le Réseau Hospitalité intervient, afin d'aider les personnes sans hébergement, rapidement ces interventions mettent en exergue des difficultés :

- nécessité d'appeler plusieurs fois dans la journée (matin, rappeler l'après midi) ;
- orientation des personnes vivant dans le département du Vaucluse vers les hébergements d'urgence d'Avignon, les éloignant de leurs repères avec un coût de déplacement à leur charge, ce qui implique bien souvent des refus des personnes à appeler le 115 ;
- non-compréhension de la langue lorsque les personnes sont allophones et ainsi difficultés à faire une demande et comprendre les réponses par les écoutant.e.s ;
- concernant l'absence de téléphone, les personnes ne peuvent pas contacter le 115 et dépendent de personnes tierces pour ce faire ;
- des durées de prise en charge très courtes et variables avec des ruptures d'hébergement répétées (ex : 1 nuit non reconduite et pas de solution pour la nuit suivante) ;
- refus d'héberger au sein du dispositif d'urgence généraliste 115 du Vaucluse les personnes en demande d'asile enregistrées à Marseille (GUDA / SPADA) avec injonction du 115 de se rendre à Marseille pour y demander un hébergement d'urgence ;
- absence d'enregistrement des appels 115 par les écoutant.e.s, ce qui pose des difficultés dans la compréhension des parcours des personnes et empêche d'entreprendre des démarches tel que le DAHO.

### *Logiciel SI-SIAO*

Nous avons demandé en début de mission, à l'équipe du 115/SIAO de pouvoir avoir un code d'accès aux fiches SIAO - non pour faire des prescriptions - mais pour connaître la situation des personnes enregistrées. Cela nous a été refusé par l'équipe du SIAO, qui ne communique les codes qu'aux travailleurs sociaux.

Selon les situations nous faisons appel pour Avignon, aux travailleurs sociaux de l'EDES, du CCAS, d'ADOMA, d'EP Valdo, de Cap Habitat ou du Village.

## **GLOSSAIRE**

DRJSCS : Direction Régionale, Départementale de la Jeunesse et Sport, et de la Cohésion Sociale.  
Service Plus DA : Service Plus Demandeurs d'asile.  
SIAO : Service Accueil Orientation Intégré  
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale  
FAP : Fondation Abbé Pierre  
AELH : Agir Ensemble pour le Logement en Huveaune  
SPADA : Structure de Premier Accueil Demande d'Asile  
CE : Conseil d'Etat  
DN@ : Dispositif National Asile  
CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence  
DAHO : Droit Accès Hébergement Opposable  
COMED : Commission de Médiation  
CCH : Code de la Construction et de l'Habitation  
ALPIL : Action pour l'insertion par le logement  
BPI : Bénéficiaire de la Protection Internationale  
OFPRA : Office Français de Protection Réfugiés et Apatrides  
RSA/CAF : Revenu de Solidarité Active  
CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile  
GUDA : Guichet Unique des Demandeurs d'Asile  
RTM : Régie des Transport de Marseille  
OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration  
CMA : Conditions Matérielles d'Accueil  
OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français